

269

E 1005 2/2

*CONSEIL FÉDÉRAL*  
*Procès-verbal de la séance du 28 avril 1923*<sup>1</sup>

Cours d'opérations au Tessin<sup>2</sup>

Secret

Département politique  
Verbal.

Le chef du Département politique attire l'attention du Conseil sur le fait que l'Etat-major général organise pour le mois de mai un cours d'opérations au Tessin, auquel doivent prendre part, avec les commandants d'unités d'armée, des troupes auxiliaires techniques. M. Motta considère l'organisation de ce cours

---

1. *Etait absent: E. Schulthess.*

2. *Pour la documentation sur ce cours cf. E 27/7297.*



comme inopportune. Il craint qu'étant donné l'état des esprits en Italie, déjà très méfiant envers notre Etat-major, ce déploiement d'appareil militaire n'excite les susceptibilités de nos voisins du Sud et ne provoque de nouvelles polémiques de presse qu'il vaudrait mieux éviter. Il demande au chef du Département militaire s'il ne jugerait pas à propos de supprimer ce cours, ou de l'effectuer sous une autre forme ou sur un autre théâtre d'opérations.

M. le président de la Confédération répond que des exercices de ce genre n'ont rien d'insolite ni de nature à exciter la méfiance ou les susceptibilités de nos voisins. Des cours pareils ont lieu périodiquement sur tous les théâtres d'opérations éventuels de notre armée. Ils sont nécessaires, maintenant plus que jamais. Sur la base des enseignements de la dernière guerre et en présence de la nouvelle configuration politique de l'Europe, les conditions probables d'une guerre future sont profondément modifiées. Il est donc nécessaire de reviser par le moyen d'exercices sur le terrain les données de nos plans d'opérations. En outre, en présence de l'énorme accroissement de puissance que donne aux armées de nos voisins le matériel de combat moderne (artillerie lourde, aviation, gaz, etc.) dont nous sommes presque totalement dépourvus, notre armée se trouve dans un état d'infériorité qu'elle ne pourrait compenser, le cas échéant, que par une connaissance et une utilisation de notre terrain poussées aussi loin que possible. C'est à quoi doivent servir les cours d'opération. La coopération des troupes techniques y est nécessaire. Du point de vue militaire, aucun de nos voisins ne saurait y trouver à redire et y voir une menace ou une provocation, pas plus que nous n'avons cru devoir protester quand ils ont pris des mesures de préparation militaire représentant une menace autrement sérieuse pour nous, comme la construction de certaines routes stratégiques à la frontière italo-suisse.

Pour toutes ces raisons, l'orateur ne croit pas opportun de révoquer les ordres donnés pour l'organisation du cours d'opérations au Tessin, cours qu'il dirigera lui-même. Ce cours ayant été annoncé par la presse, sa suppression produirait sûrement un effet plus fâcheux que sa réalisation. Toutefois, le chef du Département militaire ne manquera pas d'examiner encore les moyens de lui enlever tout ce qui serait de nature à donner prise aux susceptibilités italiennes.

M. Motta fait encore observer que précisément le fait que le cours sera commandé par le président de la Confédération serait de nature à éveiller des inquiétudes politiques chez nos voisins.

Dans la discussion qui suit, la majorité des orateurs se prononcent dans le même sens que le chef du Département militaire.

Il est pris acte des communications ci-dessus.<sup>3</sup>

---

3. Pour la réaction italienne, cf. n° 277.